



Notice explicative du projet N°14.3

Création d'un réseau de pistes cyclables (centre-ville et ses commerces, mairie, bibliothèque, poste, centre des impôts, crèche, maison de santé, étang, aire de camping-car,...)

Commune de Saint André de l'Eure

Fiche-dispositif N°14 : aide à la création ou au développement des pratiques de développement durable, et plus particulièrement les pratiques de mobilité durable

Comité de Programmation du 6 janvier 2014 – avis d'opportunité

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Les élus de Saint André de l'Eure ont souhaité développer les cheminements doux sur l'ensemble de la Commune.

L'objectif de la municipalité est, à terme, de mailler la ville de liaisons piétonnes et cyclistes qui soient à la fois sécurisantes et agréables à utiliser. Pour ce faire, une étude, réalisée par le cabinet d'études public CETE, a mis en évidence les principaux axes d'amélioration de la circulation sur la commune de Saint André de l'Eure. Les conclusions de l'étude ont permis ainsi de dégager des orientations stratégiques d'aménagement concernant les cheminements doux. Ces dernières ont alors vocation à s'inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme (actuellement en cours d'élaboration).

Dans un 1^{er} temps, il a été décidé de prioriser l'accès au collège ainsi qu'au stade et au cimetière, situés sur un quartier de la commune relativement enclavé (dossier LEADER n°14.1). Le projet en question constitue une 2^{ème} phase du projet, qui vise à irriguer le centre-ville et ses commerces ainsi que les grands équipements publics de la commune (centre-ville et ses commerces, mairie, poste, crèche, maison de santé, étang,...).

A travers ce second projet, les élus de Saint André de l'Eure confirment leur positionnement en faveur des modes doux de déplacements.

➤ **Objectifs du projet :**

- Contribuer au développement des déplacements alternatifs à la voiture,
- Donner aux habitants le goût et les moyens de pratiquer la marche et le vélo en proposant des aménagements adaptés et sécurisés,
- Faciliter l'accès non motorisé au centre-ville et ses commerces ainsi qu'aux grands équipements publics de la commune (centre-ville et ses commerces, mairie, poste, crèche, maison de santé, étang,...).

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Habitants de la Commune de Saint André de l'Eure (3 500 usagers potentiels)

➤ **Contenu :**

Afin d'assurer un changement dans le mode de déplacement des habitants – principalement motorisé aujourd'hui – les pistes cyclables relieront le centre-ville et ses commerces ainsi que les grands équipements publics de la commune (centre-ville et ses commerces, mairie, bibliothèque, poste, crèche, centre des impôts, maison de santé, étang, aire de camping-car,...).

Ces liaisons permettront devront mettre leurs usagers à l'abri des nuisances et des risques de la circulation automobile.

Ces travaux d'aménagement s'intégreront dans un cycle de différentes étapes ; de manière à former à terme des jonctions d'itinéraires cohérentes entre les différents quartiers de la Commune.

Pour cette opération, il s'agit d'aménager un 2^{ème} réseau de pistes cyclables d'environ 615 mètres.

Le projet prévoit que les différents usages de la voirie soient différenciés par les travaux suivants :

- matérialisation au sol appropriée avec différenciation des couleurs de revêtement et délimitation des voies
- pose de barrières et/ou de signalisation de sécurité
- séparation avec la route délimitée par une bordure surélevée

Une partie des itinéraires sera paysager (quand cela est techniquement possible) afin de :

- renforcer la délimitation des différents usages, et ainsi de sécuriser l'itinéraire,
- proposer un cheminement agréable, incitant au changement de mode de déplacement.

Le projet a été défini de manière à limiter l'impact environnemental des aménagements. Ainsi, les végétaux implantés seront des espèces locales.

La création de ce cheminement doux fera l'objet d'une communication spécifique. Elle visera à inciter les habitants de Saint André de l'Eure à emprunter cet itinéraire. Elle sera réalisée par le biais bulletin municipal, site internet de la commune, informations des usagers,...)

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Date de début des travaux : septembre 2013
- Durée des travaux : 4 à 7 mois (suivant la météo)
- Date de mise en service des aménagements : de janvier 2014 à avril 2014

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

Rue du Maréchal Joffre, Rue Victor Hugo, Rue de Foucrainville à St André de l'Eure

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Commune de Saint André de l'Eure

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre de pistes créées : 3 (2 nouvelles + 1 prolongée)
2. Linéaire de piste cyclable créé : 615 mètres
3. Moyens de communication déployés pour promouvoir l'aménagement : 3 (bulletin municipal, site internet de la commune, informations des usagers,...)

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :**

1. Nombre moyen de personnes empruntant l'itinéraire par jour : 60 (3* 20)
2. Nombre de commerces desservis par la piste cyclable : 30
3. Nombre d'équipements publics desservis par la piste cyclable : 8

➤ **Critères de notation**

Partenariat/Concertation :

Les élus de Saint André de l'Eure ont consulté les habitants lors des réunions de quartier au sujet de leur projet de développement des cheminements doux sur l'ensemble de la Commune. Les besoins y ont été confirmés.

Ils ont également sollicité le concours d'un cabinet d'études public spécialisé (le CETE) pour définir un plan d'ensemble cohérent. Ce dernier servira, par ailleurs, de fil conducteur dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Caractère pilote/Innovation :

La réalisation de ces aménagements offre une véritable alternative au « tout automobile ». A travers ce projet, les élus de Saint André de l'Eure se positionnent comme une des rares communes, de taille équivalente (chef-lieu de canton de 3 500 habitants), sur le département de l'Eure à s'engager dans une démarche ambitieuse d'un réseau de pistes cyclables. Elles se positionnent ainsi sur un même niveau d'ambition que des communes-phares telles que Louviers ou Evreux (10 à 15 fois plus importante en termes d'habitants).

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*
Les élus et les services de la commune avec le concours d'un maître d'œuvre qualifié pour la préparation technique des travaux et le cabinet d'études public (le CETE) pour la définition du schéma d'ensemble.
- *Comment ?*
Le besoin initial a été révélé par l'équipe municipale sur la base des conclusions des réunions de quartier. Les 2 études sont venues préciser le projet.
- *A quelle échelle ?* À l'échelle des rues concernées (étude travaux) et de la Commune (étude plan d'ensemble).
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Oui : rapports d'étude

Social :

Le projet devrait être générateur de liens sociaux entre les habitants qui pourront lors de leurs déplacements quotidiens se saluer, se rencontrer, voir échanger, dans une atmosphère nettement plus agréable et conviviale que l'utilisation du véhicule.

Le projet devrait inciter les habitants à adopter de « bons réflexes » pour favoriser l'entretien de leur meilleure santé en pratiquant une activité physique quotidienne (* 30 minutes d'activité physique quotidienne sont recommandées dans le programme national « nutrition santé »).

Ecologie/Environnement :

Préservation de la qualité de vie - Décongestion de l'accessibilité au centre-bourg et aux équipements publics - Contribution à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (usage alternatif à la voiture).

Economie :

Amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité aux commerces de centre-bourg.

Réalisation d'un chantier relativement important (plus de 75 000€ de travaux), source de marchés supplémentaires pour les entreprises locales. De par sa proximité, il pourrait ainsi servir d'exemple concret pour les autres collectivités du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton et ainsi générer de nouveau des marchés pour les entreprises locales.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Travaux préparatoires	10 015,85
Terrassement	27 872,50
Confection de chaussée	51 494,80
Voirie/Assainissement	109 106,10
Signalisation	9 567,00
Paysagement	8 208,00
Maitrise d'oeuvre	10 099,54
Coût prévisionnel du projet	226 363,79

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	226 363,79
Etat	
Conseil Régional	22 140,00
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	105 223,19
Sous-total contrepartie nationale	149 503,79
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	99 000
Sous-total financements publics	226 363,79

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	226 363,79
---------------------------------------	-------------------

Nota bene : La participation du FEADER a été fixée à hauteur de 55 % du plafond des dépenses éligibles – soit une participation de 99 000 € pour un plafond de dépenses éligibles de 180 000 €.